

CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS

Bulletin d'adhésion volontaire

Plan Collectif de Restructuration Campagne 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025

A remplir par l'exploitant et non par le propriétaire quel que soit le mode de faire valoir

Identification du demandeur Nom Prénom -ou- Raison sociale (si Société)

Préambule :

Le Syndicat des Vins « Côtes de Provence » dispose d'un service spécialisé pour la gestion des plans collectifs de restructuration. Chaque viticulteur inscrit pourra bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement tel que défini ci-dessous :

- 1 Point annuel sur site (ou Visio Zoom) concernant les projets d'arrachage et/ou replantation (vérification compte Vitiplantation)
- Autorisation de replantation et/ou modification d'autorisation
- Dépôt de la demande d'aide annuelle dans Vitirestructuration
- Dépôt de la demande de paiement dans Vitirestructuration

Le viticulteur sollicitant un accompagnement s'engage à :

Prendre rapidement rendez-vous auprès du Syndicat des Vins « Côtes de Provence » afin de préparer le projet de replantation,

- **Fournir** au Syndicat des Vins « Côtes de Provence » des informations justes et exactes notamment dans le cadre de conseils dispensés sur les différents types de restructuration (RVP – RMD) et sur les actions complémentaires (palissage, irrigation),
- **Prendre connaissance de chaque mail** ou courrier émanant du service restructuration et répondre dans les délais impartis,
- **Inform** rapidement le Syndicat des Vins « Côtes de Provence » de tout problème faisant obstacle à la bonne poursuite de son engagement en plan collectif,
- **Régler la cotisation (250 €/ha sur la superficie plantée en PCR)** lors de chaque dépôt de demande d'aide à la restructuration du vignoble effectuée dans la téléprocédure Vitirestructuration. Le paiement sera exigible **à compter de la date d'émission de la facture** par le Syndicat des Côtes de Provence, dans un délai de 30 jours fin de mois, conformément à l'article L441-6 du code de commerce.

Le Syndicat ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans l'accomplissement des formalités des adhérents relatives aux demandes d'aides à la restructuration du vignoble, notamment dans la fourniture d'informations erronées par l'adhérent, non réalisation des actions demandées et/ou dans l'absence de suites données aux différentes demandes du Syndicat dans les délais demandés.

Fait à -----le -----

Nom Prénom du signataire (doit être identique au formulaire d'inscription) et Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Signature